

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-134
*Modification du Règlement Intérieur
du Conservatoire de Musique, Danse
et Théâtre*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté n°2015-123 relatif au règlement intérieur du Conservatoire de Musique et de Danse,

Considérant qu'il convient de modifier ce dernier

Considérant qu'il sera applicable au 1^{er} septembre 2024 à tout élève inscrit, à toute autre personne se trouvant dans l'enceinte de l'établissement et à toutes manifestations organisées à l'extérieur des locaux.

ARRETE

Article Unique : Le règlement intérieur tel qu'annexé en pièce jointe à compter du 1^{er} septembre 2024.